



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/540
14 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 121 de l'ordre du jour provisoire*

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapport sur les instituts de recherche autonomes des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Rapport sur les instituts de recherche autonomes des Nations Unies" (JIU/REP/87/4).

* A/42/150.

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAC	Comité administratif de coordination
CDAP	Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique
CEDEM	Centre démographique cubain
CELADE	Centre latino-américain de démographie
COPA	Analyse interorganisations des programmes
ICAP	Institut d'administration publique d'Amérique centrale
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
ILPES	Institut latino-américain de planification économique et sociale
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
INURD	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

I. RECOMMANDATIONS*

1. Bien que le présent rapport porte essentiellement sur le financement, le budget et l'administration des instituts de recherche autonomes, il aborde également, sans les approfondir, d'autres questions comme l'absence de consensus quant au rôle précis d'un institut de recherche autonome. La diversité de la structure de ces instituts semblerait militer pour que le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies établisse à leur intention une sorte de modèle standard pour les aider à harmoniser leur mandat, leur statut juridique, leurs relations avec les organismes des Nations Unies, leurs ressources budgétaires, leur réglementation financière et leurs responsabilités statutaires.

2. L'analyse du financement des instituts, principal sujet du présent rapport, fait apparaître la nécessité d'une meilleure gestion financière, grâce à la constitution de fonds de réserve suffisants pour couvrir les dépenses pendant environ deux ans et demi. Ces fonds serviraient à parer à l'irrégularité des contributions des donateurs, en particulier en ce moment où l'augmentation des besoins de financement s'accompagne d'un désenchantement apparent des contributeurs, souvent qualifié de "lassitude des donateurs".

3. Plusieurs instituts font face à de graves difficultés financières, notamment l'UNITAR, l'INURD et l'IDEP. Dans le cas de l'UNITAR, il faudrait concevoir une stratégie de base réaliste qui permette à cet institut de venir à bout de ses difficultés. L'INURD devrait être intégré à la structure opérationnelle du Département des affaires de désarmement, dans la mesure où ses activités sont similaires à celles du Département et où il entretient d'étroites relations avec celui-ci. L'IDEP a reçu cette année des contributions d'un montant équivalant à la moitié de ses dépenses, et si les Etats membres prennent les mesures financières qui leur ont été suggérées, il ne devrait pas rencontrer de nouvelles difficultés. Si toutefois ces mesures ne pouvaient être appliquées, l'Organisation des Nations Unies pourrait se trouver dans l'obligation de répartir les tâches de l'Institut entre diverses unités compétentes du Secrétariat ou, si cela n'était pas possible, de procéder par d'autres moyens à la dissolution de l'Institut.

Recommandation No 1 - Stabilité financière

Les instituts qui ne l'ont pas encore fait devraient être priés de prendre immédiatement des mesures en vue de constituer un fonds de réserve d'un montant suffisant pour couvrir les dépenses pendant au moins deux ans et demi afin de parer à l'irrégularité du financement.

Recommandation No 2

De façon générale, les instituts de recherche autonomes devraient être financés par des contributions volontaires; les instituts régionaux devraient, eux, être financés au moyen de contributions régulièrement mises en recouvrement auprès

* A titre expérimental, l'Inspecteur a décidé de présenter ses recommandations au début de son rapport, pour la commodité des délégués, notamment ceux des petites délégations qui n'ont souvent pas le temps de lire entièrement les rapports du CCI.

des gouvernements membres. A l'exception des instituts régionaux, les conférences d'annonce de contributions des Nations Unies devraient devenir le principal mécanisme de financement pour les instituts de recherche autonomes. Le financement du PNUD devrait se limiter à des projets de recherche et de formation spécifiques et être limité dans le temps. L'allocation de ressources imputées sur le budget ordinaire de l'ONU, lorsqu'elle existe, devrait être reconsidérée et autorisée uniquement à titre exceptionnel et pour des périodes limitées.

Recommandation No 3 - Activités productrices de recettes

Les instituts qui ne l'ont pas encore fait devraient envisager la possibilité de proposer à leurs utilisateurs des activités productrices de recettes de façon à renforcer leur viabilité financière. Ils pourraient par exemple :

- Fournir des services consultatifs à titre onéreux;
- Organiser des études, des stages de formation ou d'autres activités pour le compte d'institutions des Nations Unies ou de fonds d'affectation spéciale multilatéraux ou bilatéraux sous les auspices du système des Nations Unies.

Recommandation No 4 - UNITAR

Afin d'atténuer les difficultés financières persistantes de l'UNITAR, et parallèlement aux mesures décidées par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/172, le Secrétaire général et le Directeur de l'Institut devraient envisager de nouveau l'adoption du mode de financement suggéré à l'alinéa d) du paragraphe 62 du document JIU/REP/79/18. Il s'agirait de prévoir, à titre exceptionnel, que l'Université des Nations Unies cède à l'UNITAR une partie de son fonds de dotations afin de lui permettre de couvrir ses dépenses pendant trois ans. Avec cette somme, l'UNITAR constituerait un fonds de réserve pour parer à l'irrégularité des contributions volontaires.

Recommandation No 5

Il faudrait proposer au Conseil d'administration du PNUD d'autoriser les Etats membres de la région africaine à verser leur quote-part à l'IDEP par imputation sur leur CIP. Si cette proposition était approuvée et mise en oeuvre, la viabilité de l'Institut serait assurée.

Recommandation No 6

Etant donné ses difficultés financières persistantes et les conséquences qui en résultent quant à son rôle et à sa capacité d'obtenir de meilleurs résultats, l'INURD devrait cesser de fonctionner en tant qu'institut de recherche autonome, et ses fonctions être attribuées au Département des affaires de désarmement.

II. OBSERVATIONS GENERALES

4. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion de l'ONU ayant suggéré d'examiner les modalités des relations entre les instituts de recherche autonomes et l'ONU, on se propose dans la présente étude de passer essentiellement en revue l'administration et le financement de ces instituts. Au moment où cette suggestion avait été faite, il existait un "malaise" institutionnel considérable s'agissant du statut, des fonctions et de la viabilité de plusieurs instituts de recherche et de formation autonomes des Nations Unies, compte tenu notamment des difficultés financières rencontrées par certains de ces instituts et du fait que l'existence même de l'un ou plusieurs d'entre eux était en question. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer le rôle qui lui incombe aux termes de la Charte, à savoir administrer avec circonspection les contributions des Etats Membres et accomplir ses tâches de la façon la plus économique et la plus efficace possible.

5. L'Inspecteur a estimé qu'il était particulièrement indiqué, en cette période de restrictions financières et d'incertitude institutionnelle, de réaliser une étude qui permette de dégager quelques conclusions sur la viabilité financière et administrative des instituts et de faire un certain nombre de recommandations visant à améliorer leur rapport coût-efficacité. Cet exercice doit aussi être considéré à la lumière de la crise financière de l'ONU, dont l'aggravation a amené le Secrétaire général à prendre des mesures de vaste portée quant au fonctionnement général de l'Organisation. Dans ces circonstances, l'Inspecteur a jugé que la publication de cette étude contribuerait aux efforts déployés par le Secrétaire général pour apporter des solutions aux problèmes financiers de l'Organisation.

6. Selon le plan que nous avons suivi dans ce chapitre de présentation, après avoir évoqué rapidement la création des instituts de recherche autonomes, nous présenterons brièvement leurs fonctions et autres éléments s'y rattachant, leurs produits, ainsi que d'autres aspects tels que la coordination et la coopération qui existent entre certains instituts et l'Organisation des Nations Unies. Le cœur du sujet, à savoir la budgétisation, les finances et les réserves de trésorerie, est traité dans la partie principale du rapport et documenté par l'annexe.

7. L'Inspecteur a jugé qu'une étude détaillée et approfondie de chacun des instituts pourrait ultérieurement faire l'objet, à la demande des Etats Membres, de rapports séparés. Le présent rapport ne concerne que les instituts autonomes suivants : UNITAR, UNSDRI, UNRISD, INURD, INSTRAW, CELADE, ILPES et IDEP. Le budget global de l'ensemble de ces instituts s'est établi en 1986 à plus de 16 millions de dollars des Etats-Unis. Tous ces instituts ont des liens institutionnels, soit avec l'Organisation des Nations Unies elle-même, soit avec une commission économique régionale, soit encore avec l'une et l'autre. On n'a pas pris en compte le Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (CDAP) puisque celui-ci est désormais une organisation intergouvernementale et n'est plus tenu de faire rapport à l'Organisation des Nations Unies (ou à la CESAP), bien qu'il reçoive encore certaines ressources du PNUD.

8. On n'a pas non plus inclus dans cette étude les centres de recherche et de formation des institutions spécialisées, ni l'Université des Nations Unies, laquelle a fait l'objet d'un rapport antérieur du CCI (JIU/REP/81/12), et de son réseau d'instituts affiliés. Plusieurs des observations faites ici peuvent toutefois s'appliquer, mutatis mutandis, à ces centres.

9. Les rapports précédemment établis par le CCI sur quelques-uns des instituts étudiés ici renferment un certain nombre d'observations intéressantes qui demeurent valables aujourd'hui; il s'agit notamment des documents JIU/REP/79/3 sur l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES); JIU/REP/79/13 sur le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD); JIU/REP/79/18 sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); et JIU/REP/80/10 sur l'assistance fournie par le système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique.

10. Dans son rapport sur l'ILPES, le CCI avait souligné la contribution que cet institut devait et pouvait apporter au Plan d'action de Buenos Aires pour la coopération technique entre pays en développement, ainsi que la volonté des pays de la région de renforcer les ressources de l'Institut en offrant les services nécessaires à la mise en oeuvre du plan d'action et d'autres activités connexes dans la région. Dans le rapport sur l'UNITAR (JIU/REP/79/18), un chapitre entier était consacré aux problèmes de financement. Au paragraphe 62 de ce rapport, on trouvait la remarque suivante : "Le financement est de toute évidence l'un des principaux problèmes de l'UNITAR. A l'heure actuelle, il est difficile de planifier des programmes et des activités en raison du caractère incertain des contributions volontaires. Il ne fait aucun doute que l'UNITAR pourrait être plus utile et fonctionner plus efficacement si ce problème était résolu." Il était encore noté que si l'on pouvait parvenir à quelque arrangement officiel avec l'Université des Nations Unies à Tokyo, on atténuerait quelque peu le problème. Les observations faites alors par l'Inspecteur sont toujours valables. Les rapports JIU/REP/79/13 et JIU/REP/80/10 montrent de façon circonstanciée la nécessité d'établir des liens entre les instituts autonomes, les commissions régionales et les organismes donateurs, dans le but fondamental d'assurer la continuité des instituts. Finalement donc, le problème essentiel des instituts est aujourd'hui, comme alors, leur capacité à remédier à leurs difficultés financières.

11. Au cours de la préparation de la présente étude, l'Inspecteur s'est rendu dans plusieurs instituts (UNITAR, UNRISD, UNSDRI, INURD, etc.) et s'est entretenu avec nombre de fonctionnaires compétents de l'ONU tant au Siège qu'à Genève. Il tient à cet égard à exprimer sa reconnaissance pour la coopération dont il a bénéficié.

III. DESCRIPTION

A. Origines

12. Les premiers instituts de recherche autonomes dont l'Assemblée générale des Nations Unies a autorisé la création furent les deux instituts d'Amérique latine : le Centre latino-américain de démographie (CELADE), en 1958, et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), en 1962. Tous deux furent conçus en tant qu'éléments du système de la Commission économique pour l'Amérique latine (aujourd'hui CEPALC) avec laquelle ils maintiennent toujours d'étroites relations. L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), qui est comparable à l'ILPES, a été créé en 1962. En Asie, le Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (CDAP) a vu le jour en 1980 lors de la fusion des instituts de formation et de recherche régionaux suivants : l'Institut de développement pour l'Asie et le Pacifique, le Centre de développement administratif pour l'Asie et le Pacifique et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour la femme et le développement. Aujourd'hui toutefois, le CDAP est un organisme intergouvernemental distinct qui ne fait pas partie du système des Nations Unies bien qu'il présente un rapport annuel à la Commission économique régionale et que le Secrétaire exécutif de la Commission participe à la réunion de son conseil général. Pour les raisons susmentionnées, le CDAP n'a pas été pris en compte dans le présent rapport.

13. Les autres instituts autonomes des Nations Unies ont davantage pour vocation de servir la communauté internationale dans son ensemble. Les dates de leur création s'échelonnent entre le début des années 60 et le début des années 80 (UNRISD, 1963; UNITAR, 1965; UNSDRI, 1968 et INURD, 1980; l'INSTRAW a été créé en 1974 mais n'est devenu pleinement opérationnel qu'en 1982).

14. On trouvera dans le tableau I un résumé des principales données concernant le mandat, les fonctions et l'organisation de chacun des instituts étudiés.

15. Plusieurs instituts sont nés de la scission de départements des Nations Unies. C'est le cas de l'UNRISD et de l'UNSDRI, qui sont issus du Département des affaires économiques et sociales internationales de l'ONU, du Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, et dont les activités sont généralement étroitement liées avec celles du Département. L'UNITAR, l'INSTRAW, l'INURD et les instituts régionaux n'ont en revanche rien à voir avec des services préexistants.

16. L'établissement d'un institut de recherche autonome hors du cadre du Secrétariat peut avoir diverses raisons : par exemple la possibilité de mener des recherches avec une plus grande indépendance, ou de traiter de sujets plus délicats ou controversés qu'il n'aurait été possible dans le cadre du Secrétariat; l'apport de contributions volontaires lors de l'établissement d'un institut de recherche spécialisé; les intérêts de l'éventuel pays d'accueil de l'institut, en particulier lorsque ce pays souhaite en être le principal contribuant.

17. Il ne s'agit par pour le moment de discuter du bien-fondé de l'établissement d'instituts autonomes hors du cadre des grands départements, mais simplement de faire observer que bon nombre de départements et entités des Nations Unies - par exemple le Département de la coopération technique pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales internationales, la CNUCED, etc. - font de la recherche et ne semblent pas avoir éprouvé le besoin de se doter à cet effet d'une structure de recherche autonome indépendante. Par ailleurs, le lecteur est invité à se reporter à l'analyse interorganisations des programmes intitulée : "La recherche économique et sociale et l'analyse décisionnelle dans le système des Nations Unies" (E/AC.51/1986/7) qui a été présentée récemment à la vingt-sixième session du CPC. Cette analyse souligne le fait qu'un grand nombre d'unités du Secrétariat et d'instituts de recherche effectuent des recherches dans le cadre de mandats très divers dans l'ensemble du système mais notamment au sein même de l'ONU. Selon cette analyse, la nature, la fonction et le rôle de la recherche gagneraient à être mieux définis. Dans son rapport à l'Assemblée générale (voir A/41/49, chap. III), le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau (Groupe des Dix-Huit) a fait des observations similaires, touchant plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies, quant au manque de coordination et aux risques de doubles emplois dans les bureaux et autres unités du Secrétariat responsables de la recherche et de l'analyse dans les domaines économique et social et a demandé que les bureaux soient davantage "en prise sur l'évolution des réalités aux niveaux mondial et régional".

18. S'agissant de la quantité des produits de la recherche, l'analyse susmentionnée souligne par ailleurs à juste titre que "le nombre total de documents produits par biennie, qui reflète en gros le nombre de mandats et de demandes de rapports, est extrêmement important et ne peut faire l'objet que d'une estimation très approximative. En l'absence d'un fichier central des produits de la recherche et d'un système bibliographique centralisé, il a fallu consulter une multitude de catalogues, rapports et listes de documents. On estime au bas mot pour l'ensemble du système à 2 500 le nombre de documents à caractère économique et social produit au cours d'une biennie" (par. 38 du document précité).

B. Mandats

19. Tous les instituts - à l'exception notable de l'UNRISD - ont été créés par suite d'une décision d'un organe intergouvernemental : l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans le cas des instituts à vocation mondiale, les commissions économiques régionales dans le cas des instituts régionaux. L'UNRISD, le premier des instituts à vocation mondiale, a été créé par une simple circulaire du Secrétaire général (ST/SGB). Bien qu'un document de base eût été présenté à l'Assemblée générale à une session antérieure, celle-ci n'a jamais pris aucune décision sur la création de cet institut.

20. Le mandat, le statut ou la description des tâches des instituts sont énoncés soit dans les résolutions de l'organe intergouvernemental qui a créé l'institut, soit simplement dans des circulaires de la série ST/SGB (UNRISD, UNSDRI). L'UNITAR, qui est davantage une "institution des Nations Unies" qu'un institut autonome, a été établi par suite d'une résolution de l'Assemblée générale et son statut figure dans un document distinct. Le statut de l'UNITAR est légèrement différent de celui des autres instituts autonomes dans la mesure où l'UNITAR est le seul institut à être membre à part entière du Comité administratif de coordination (CAC).

21. Dans l'ensemble, les mandats des instituts n'ont guère changé au fil des ans, à l'exception de ceux du CDAP, qui ne fait désormais plus partie du système, et de l'INURD qui, établi initialement dans le cadre de l'UNITAR, est devenu indépendant en 1984. Les mandats des instituts sont parfois définis en termes assez vagues, notamment ceux de l'UNSDRI, mais ce manque de précision n'est pas jugé être un obstacle à la mise en oeuvre des programmes de travail. L'Inspecteur estime cependant qu'il pourrait être utile d'examiner les mandats des instituts en vue d'une éventuelle harmonisation (voir également par. 23 ci-après).

Tableau 1 (suite)

Institut	Date de création	Mandat (Rés. de l'AG)	Principales fonctions	Type d'activités	Organe directeur	Budget	Sources de financement	Effectifs du personnel
INSTRAW	1976	Rés. 1998 (LX) du Conseil économique et social Rés. 3520 (XXX) de l'AG Rés. 39/249 de l'AG	Stimuler et appuyer, par des activités de recherche, de formation, et de collecte et de diffusion de données, la promotion de la femme et son intégration dans le processus de développement. L'Institut mène ses activités sur la base d'une collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et de l'extérieur du système, y compris les ONG.	- Recherches - Etablissement de programmes de formation, bourses. Les activités sont décrites dans un budget-programme et un plan à moyen terme détaillés.	Conseil d'administration, fait rapport au Conseil économique et social.	Le budget pour 1984-1985 était de 2,9 millions de dollars E.-U. Les attributions de fonds au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW sont gérées par le Bureau des services financiers à New York.	Contributions volontaires des gouvernements. L'INSTRAW recherche également des fonds auprès de sources non gouvernementales.	9 administrateurs et une quinzaine de personnes recrutées localement au titre des services d'appui en 1985.
CUN?	1980	Rés. 206 (XXXVI) et 191 (XXXIV) de la CESAP	Depuis juillet 1983, le Centre est une institution intergouvernementale. Dix-huit pays membres ont signé la Charte du CMAP. Le statut définitif (1980-1983) donnait à la CESAP un certain rôle dans la mise en place du Centre. Mais depuis 1983, le CMAP est totalement indépendant (son personnel ne fait pas partie du personnel de l'ONU).	- Recherche - Formation	Conseil général, composé de tous les membres. Conseil de gestion, élu par le Conseil général. Pas d'obligation de faire rapport à la CESAP.	Contributions mises en recouvrement auprès des Etats membres, contributions volontaires des gouvernements non membres. Le PNUD a versé 4 millions de dollars E.-U. les premières années.		
CEPADE	1958	Rés. 571 (XIX) du Conseil économique et social Rés. 346 (AC-88) de la CEPAL	Recherche socio-démographique. Recherche et formation dans le domaine de l'analyse démographique, fourniture de services consultatifs aux gouvernements.	Principaux domaines d'activités : - Analyse des tendances démographiques; - Population et développement; - Enseignement et formation; - Diffusion d'informations.	Le CEPADE est une institution autonome qui fait partie du système de la CEPAL. Des "orientations générales" sont fournies par le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau de la CEPALC.	Environ 3,3 millions de dollars E.-U. en 1985.	1/6 des ressources provient du budget ordinaire de l'ONU. Importantes contributions du PNUP et contributions volontaires d'institutions nationales (pays-Bas et Canada).	7 administrateurs internationaux 17 agents locaux 34 agents des services généraux
ILPES	1962	Rés. 199 (IX) et 371 (XVII) de la CEPALC	L'ILPES a été conçu comme un institut autonome pour la planification du développement économique dans la région de la CEPALC.	Principalement formation, recherche et services consultatifs.	L'ILPES est un organe subsidiaire de la CEPALC, il fait fonction de secrétariat technique de la Conférence des ministres de la planification pour le système de la CEPALC. Les orientations générales sont fournies par le Comité technique de l'ILPES. Il existe aussi un sous-comité technique.	Environ 3,9 millions de dollars E.-U. en 1985. La tendance est à une contribution du PNUD moindre et à un financement plus direct par les 37 gouvernements membres (C.-A.-D. contributions mises en recouvrement). Les recettes de l'ILPES proviennent aussi de la fourniture de "services consultatifs" aux gouvernements. En 1985, 1/4 des recettes provenait du budget ordinaire de l'ONU. Ces 4 dernières années, l'institut a épuisé ses réserves pour maintenir ses activités régulières. Il s'efforce actuellement de recueillir des réserves.	- Budget ordinaire de l'ONU (1/4) - Contributions des gouvernements membres (40 %) - PNUP - Contributions volontaires - Revenus des services consultatifs	Environ 40 administrateurs et agents des services généraux en 1985.
IDEP	1962 1979	Rés. 58 (V) de la Conférence de la CEA	Le but de l'IDEP est de former des hauts fonctionnaires des administrations nationales chargées du développement économique et de la planification.	- Stages de formation - Séminaires - Services consultatifs - Documentation à l'intention des chercheurs, d'institutions, etc. - Recherche destinée exclusivement à appuyer les activités de formation.	L'IDEP est un organe subsidiaire de la CEA. Le Conseil d'administration est présidé par le Secrétaire exécutif de la CEA. Le rapport annuel est présenté à la Conférence des ministres.	Environ 1 million de dollars E.-U. en 1985.	Contributions de gouvernements africains (1/4) PNUP et autres contributions volontaires (1/4)	8 administrateurs (postes financés par le PNUP) et 47 agents des services généraux en 1985.

Tableau 4.

Institut	Date de création	Mandat (Réf. de l'AG)	Principales fonctions	Type d'activités	Organe directeur	Budget	Sources de financement	Effectifs du personnel
UNITAR	1965	Rés. 1934 (XVIII) de l'AG	Aider l'ONU à atteindre plus efficacement ses objectifs principaux - paix et sécurité, développement économique et social.	Formation à l'intention de diplomates et de fonctionnaires nationaux, de fonctionnaires et d'experts des Nations Unies. Recherche sur les questions de paix et de développement socio-économique et sur l'aptitude du système des Nations Unies à parvenir à ses objectifs.	Conseil d'administration, adopte le programme de travail et le budget, se réunit une fois par an et fait rapport à l'Assemblée générale.	L'UNITAR a deux types de ressources : a) Celles du Fonds général, qui avaient atteint en 1983 le niveau record de quelque 3 millions de dollars E.-U., et qui, en raison de la crise financière, ne sont plus actuellement que de 1,6 million de dollars environ; b) Celles des fonds d'affectation spéciale qui n'ont pas subi les effets de la crise (2,4 millions de dollars E.-U. en 1986).	Contributions volontaires. En raison de la crise financière, l'ONU a octroyé en 1984 une subvention de 1,5 million de dollars E.-U. à l'UNITAR pour lui permettre d'équilibrer le budget de son Fonds général en 1985 et en 1986.	L'effectif du personnel de l'Institut financier à partir du Fonds général était de 40 environ (14 administrateurs) en 1984. Réduit à une vingtaine (6 administrateurs) fin 1986.
UNRISD	1963	Doc. A/5391 et S/583/126	Mener des recherches sur les problèmes et les politiques de développement social et sur leurs relations avec le développement économique.	Réalise des études importantes pour les travaux du Secrétaire de l'ONU, et des Instituts régionaux et nationaux. Coordination également avec des institutions spécialisées.	Conseil, se réunit une fois par an, approuve le programme de travail et le budget et fait rapport à la Commission du développement social. Les candidats au Conseil sont présentés par la Commission et confirmés par le Conseil économique et social.	Dépenses de 1,3 million de dollars E.-U. en 1985.	Contributions volontaires. (L'ONU fournit les locaux et prend en charge les frais d'entretien, de reproduction des documents, du matériel de bureau, etc.).	Environ 16 en 1985 (8 administrateurs). Léger accroissement prévu pour 1986.
UNSDRI	1968	Rés. 1086 B du Conseil économique et social et S/583/134	Favoriser, coordonner et mener des recherches sur la criminalité des adultes et la délinquance juvénile.	Divers projets de recherches et études; plus services d'information, de documentation et de bibliothèque.	Le programme de travail et les activités de l'Institut sont contrôlés par le Groupe consultatif spécial sur le programme de travail et les orientations de l'UNODI et par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. L'Institut ne possède pas de conseil d'administration proprement dit.	Dépenses annuelles d'environ 550 000 dollars E.-U.	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la défense sociale, financé par des contributions volontaires. Les locaux et le matériel de bureau sont offerts par le gouvernement Mexicain. Le Fonds d'affectation spéciale comprend actuellement une réserve financière suffisante pour assurer deux ans d'activités.	En 1985 : 7 administrateurs, 2 consultants, 6 agents des services généraux
UNIDR	1980 1984	Rés. 34/83 H de l'AG (dans le cadre de l'UNITAR) Rés. 39/146 H de l'AG (indépendant)	Effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et sur les questions connexes en : - Fournissant plus complètement des données plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, aux armements. - Favorisant la participation des Etats aux efforts de désarmement, etc.	- Recherche (publications) à l'intention des responsables dans les domaines du désarmement (diplomates, journalistes, étudiants). - Conférences et séminaires en coopération avec d'autres institutions. - Petit programme de bourses.	L'Institut coopère étroitement avec le Département des affaires internationales. Le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement fait fonction de Conseil d'administration de l'Institut. Rapport annuel à l'AG.	Dépenses en 1985 : environ 420 600 dollars E.-U.	Contributions volontaires. L'Institut a obtenu en 1985 140 000 dollars E.-U. (en 1984 100 000 dollars E.-U.) "pour" être imputés sur le budget ordinaire de l'ONU, mais ne doit pas dépenser le montant équivalant à la moitié des recettes que l'Institut est sûr de recevoir pour l'année. Cette subvention vise à couvrir les dépenses de personnel.	2 D (Directeur D-2 et Directeur adjoint D-1) 2 administrateurs 6 généraux et 6 principaux-hommes de services de consultants en 1985. Plus divers concours extérieurs pour la recherche.

C. Organes directeurs

22. On trouve également une très grande diversité en ce qui concerne les dispositions relatives aux organes directeurs des instituts. Certains instituts ont un conseil à structure relativement formelle qui doit faire rapport au Conseil économique et social et/ou à l'Assemblée générale selon des modalités particulières (UNITAR, UNRISD, INSTRAW), et des règles bien précises pour la présentation de candidatures ou l'élection des membres de ce conseil. D'autres, l'INURD et l'UNSDRI notamment, fonctionnent selon des modalités beaucoup plus souples. L'INURD entretient des contacts étroits avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU, le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les études sur le désarmement, faisant office de conseil d'administration de l'Institut (le Conseil consultatif se compose de 24 personnalités nommées par le Secrétaire général). Les fonctions du Conseil consultatif ne se limitent cependant pas aux seules activités de l'INURD.

23. Dans le cas de l'UNSDRI, il existe à présent un groupe consultatif spécial sur le programme de travail de l'UNSDRI dont les membres sont nommés par le Secrétaire général. Comme on l'a vu, l'UNSDRI n'a pas de statut officiel. L'Inspecteur estime qu'il faudrait officialiser son existence en édictant une série de directives précises à cet effet. La circulaire portant création de l'Institut ne fait en outre aucune référence au rôle du Groupe consultatif. L'absence d'organe directeur propre et l'imprécision des modalités actuelles d'établissement des rapports sont une source de problèmes pour l'UNSDRI dans la mesure où l'entité du Secrétariat à laquelle l'UNSDRI est rattaché - à savoir le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires - examine le programme de travail de l'Institut après que ce programme ait été entériné par le Groupe consultatif spécial et non avant. L'UNSDRI, le Département des affaires économiques et sociales internationales et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires discutent actuellement de l'élaboration d'un statut prévoyant des modalités de communication plus précises afin de mieux établir les responsabilités administratives; le projet de statut sera soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. L'Inspecteur estime qu'un statut du type de celui de l'INSTRAW conviendrait bien. Afin de garantir la compétence technique des membres du Conseil, il serait préférable que les candidatures soient proposées par le Secrétaire général (en consultation avec le Directeur de l'UNSDRI) au Conseil économique et social, qui les confirmerait.

24. Les trois instituts régionaux sont rattachés constitutionnellement à leur commission économique régionale respective. Les deux instituts latino-américains semblent toutefois jouir d'une autonomie relativement plus grande par rapport à leur organisation mère, notamment sur le plan financier, puisqu'ils sont financés de plus en plus au moyen de quotes-parts des Etats qui en sont membres. En outre, tandis que l'IDEP a un conseil d'administration qui est présidé de droit par le Secrétaire exécutif de la CEA, le CELADE et en particulier l'ILPES possèdent certaines caractéristiques typiques d'organisations intergouvernementales : institutionnellement, le CELADE, qui à l'origine était un projet régional financé par le PNUD et le FNUAP, est à présent un institut autonome ayant une identité propre et faisant partie du système de la CEPALC. L'ILPES, qui fait également partie du système de la CEPALC, est à la fois un organe régional permanent des Nations Unies et un organisme intergouvernemental des pays de la région. A ce

dernier titre, son organe suprême est la Conférence des ministres ou des responsables de la planification nationale. Le Comité technique de l'Institut (et son Sous-Comité technique) fournit les orientations générales et assure surtout la supervision des affaires courantes liées à la mise en oeuvre du programme de travail. Les unités compétentes du Secrétariat de l'ONU exercent toutefois un contrôle total sur la gestion administrative et financière de l'Institut.

D. Activités

25. Tous les instituts, sauf l'IDEP, se consacrent avant tout à la recherche. La plupart assurent en outre une certaine formation, soit en dispensant des cours, soit en attribuant des bourses à des stagiaires. L'IDEP s'occupe surtout de formation, qu'il complète par quelques activités de recherche. L'UNITAR s'emploie autant à la formation qu'à la recherche. L'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sont essentiellement axés sur la recherche, la formation n'étant une de leurs fonctions qu'indirectement. Tous les instituts produisent et diffusent de la documentation spécialisée sous forme de publications officielles (brochures ou livres) résultant des recherches originales, séminaires ou conférences organisés sous leurs auspices, ou sous forme de parutions moins formelles telles que documents pédagogiques ou bulletins d'information. Certains (UNSDRI, INSTRAW) ont une bibliothèque spécialisée ouverte à des chercheurs de l'extérieur.

26. Quelques instituts assument des fonctions particulières notables : l'UNITAR, par exemple, est la seule institution qui dispense une formation à la communauté des Nations Unies (diplomates en début de carrière, représentants officiels de pays développés ou en développement, fonctionnaires internationaux récemment nommés à l'ONU ou à ses institutions spécialisées), et qui organise des séminaires à l'intention des fonctionnaires ou autres intéressés. L'UNSDRI et l'INSTRAW fonctionnent selon un système de réseaux et coopèrent avec des institutions nationales ou régionales à vocation comparable.

27. L'ILPES présente aussi la particularité d'assurer, contre rémunération, des services spécialisés consultatifs aux gouvernements ou aux autorités locales de la région. Ces services, qui représentent une source de revenu substantielle, concernent généralement la définition et la formulation de plans à court et à moyen terme, l'élaboration de politiques et de programmes sectoriels ou l'analyse statistique de données économiques. L'Institut s'occupe parfois d'évaluer des plans, stratégies et des politiques pour les gouvernements. Il coopère pleinement avec d'autres institutions régionales comme l'Institut d'administration publique d'Amérique centrale (ICAP), au Costa Rica.

28. Les divers types d'activité menés par les instituts peuvent se résumer comme suit :

- Le CELADE intervient dans quatre grands secteurs :

- a) Analyse des tendances démographiques. Ce travail consiste essentiellement à élaborer des estimations, des projections et des études sur les principales tendances démographiques nationales ou régionales. Outre le Demographic Bulletin semestriel, le Centre publie chaque année de nombreuses

brochures par pays et études visant à améliorer notamment la collecte de données et les méthodes d'estimation concernant la population. Il entreprend aussi des études thématiques, par exemple sur la planification de la famille ou la mortalité infantile. Il publie chaque année une vingtaine de ces rapports;

b) Missions d'assistance technique et services consultatifs sur la population et le développement. Une quarantaine de missions techniques et 10 à 15 documents spécialisés sont consacrés chaque année à ce programme, qui vise à aider les institutions de planification nationale et de démographie de la région;

c) Formation et enseignement. Principalement, le CELADE prépare à la maîtrise de démographie et de démographie sociale (quelque 25 participants par an), mais aussi assure plusieurs cours et séminaires sous-régionaux et nationaux (notamment des cours intensifs en démographie et des cours sur l'intégration des variables démographiques à la planification), organise des séminaires ad hoc et octroie des bourses. Au total, 222 stagiaires ont participé à des cours organisés par le CELADE en 1985 et 233, en 1986;

d) Diffusion d'informations sur la population. Ce programme vise à permettre aux pays de mieux utiliser l'information et la documentation démographiques. Ses principaux produits sont : le Système de documentation sur la population en Amérique latine, le traitement des données et la banque de données et la publication de bulletins et de manuels techniques. Le Centre aide aussi des institutions nationales comme le Centro Demográfico de Cuba (CEDEM).

29. L'IDEP assure principalement un cycle biennal de programmes préparant à la maîtrise de développement et de planification économiques (123 stagiaires en 1985). Ses programmes sont les suivants :

1. Le programme de base "Développement et planification économiques" d'une durée de neuf mois;

2. Des programmes de spécialisation de courte durée (deux à trois mois) dans les disciplines suivantes :

- a) Développement industriel en Afrique;
- b) Energie, environnement et développement en Afrique;
- c) Population et développement des ressources humaines en Afrique;
- d) Agriculture et développement rural en Afrique;

3. Le programme de formation à la recherche, d'une durée de six mois, préparant à l'élaboration du mémoire de maîtrise.

30. Outre ce cours de base, l'IDEP organise des séminaires et des ateliers ad hoc sur la demande de gouvernements ou d'organisations (quatre en 1986). L'Institut effectue aussi quelques travaux de recherche. Il semble d'ailleurs s'écarter de la recherche directement liée à ses fonctions de formation (par exemple, élaboration de programmes d'études) ou découlant de conférences et de séminaires organisés par ses soins, pour s'orienter vers l'élaboration et la diffusion de produits de recherche plus théoriques. Enfin, l'IDEP assure aussi, sur demande, des services consultatifs, par exemple pour aider à préparer et dispenser des cours de formation.

31. L'ILPES est un organe régional permanent du système des Nations Unies en même temps qu'un organe intergouvernemental des pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes. Le "nouveau projet institutionnel" a donné à cette deuxième fonction de plus en plus d'importance qui s'est traduite par le soutien direct accru de 37 gouvernements membres et une participation moindre du PNUD, dont les contributions diminuent chaque année.

32. Pendant ses 25 années d'existence, l'ILPES a été la principale institution régionale de coopération dans les domaines touchant à la planification et à la coordination des politiques économiques, pour devenir la principale instance permettant aux institutions et organismes nationaux de planification de se rencontrer au niveau multilatéral pour examiner leurs problèmes communs de développement économique et social. Il s'est efforcé de coopérer avec les gouvernements dans les quatre principaux domaines suivants : politiques et planification économiques, programmation du secteur public, planification régionale et sectorielle et projets de préinvestissement.

33. Les activités de l'ILPES sont de divers types :

a) Assistance de caractère consultatif directe et interinstitutionnelle : il s'agit normalement de missions de consultants de taille relativement restreinte et de courte durée chargées d'aider les gouvernements à exécuter des tâches précises comme l'élaboration de projets et de stratégies et l'établissement de systèmes nationaux de planification. Une dizaine de missions de ce type sont effectuées chaque année;

b) Formation et séminaires de travail : ces activités comprennent un cours annuel d'études supérieures sur le développement, la planification et les politiques d'intérêt public (24 semaines : environ 45 participants); plusieurs cours de perfectionnement et de spécialisation nationaux et internationaux ainsi que divers séminaires et réunions ad hoc. En 1985-1986, 471 et 322 participants ont respectivement suivi 17 cours internationaux et 9 cours nationaux. En outre, 230 participants ont assisté à cinq séminaires;

c) Recherche appliquée dans des disciplines comme la planification, la politique économique, l'élaboration de modèles et de projections en fonction des priorités définies au cours des réunions biennales des responsables des organismes nationaux de planification : une vingtaine de rapports de recherche ont été publiés en 1985-1986;

d) Stimulation de la coopération technique horizontale dans la région, où l'ILPES fait essentiellement fonction de catalyseur;

e) Vaste programme de publication : plus de 50 parutions en 1985-1986.

34. L'INSTRAW mène des activités de recherche, de formation et de diffusion de l'information visant à assurer l'intégration des femmes au processus de développement, surtout dans les pays en développement. Il joue le rôle de catalyseur pour favoriser la participation des femmes à tous les aspects du développement, au moyen d'un réseau d'accords de coopération avec des organisations qui appartiennent ou non au système des Nations Unies, et par l'établissement de centres nationaux de liaison dans le monde entier.

35. Durant son premier exercice biennal (1984-1985), l'Institut a entrepris de mettre en oeuvre son mandat dans le cadre de deux grands programmes : a) recherche et formation; et b) information, documentation et communication. Par l'observation des tendances et ses activités de recherche, de formation et d'information surtout au niveau international, l'Institut suit l'évolution récente du développement et les problèmes qui se posent aux femmes à cet égard.

36. Actuellement, l'Institut intervient davantage aux niveaux régional et national, sans pour autant perdre de vue les tendances internationales.

37. Plus précisément, par ses activités l'Institut vise à renforcer le potentiel national des pays en développement dans les domaines de la recherche et de la formation pour la promotion de la femme, notamment :

- En aidant à mettre en place des politiques et structures institutionnelles appropriées;
- En encourageant l'examen systématique des problèmes des femmes dans le processus de planification et de programmation et les activités de coopération technique;
- En étendant les bases de données et les moyens d'information qui existent sur les femmes et le développement.

38. L'INSTRAW mène des activités de recherche et de formation étroitement interdépendantes et s'efforce d'appliquer les résultats de ses programmes de recherche dans des séminaires de formation, ses modules pédagogiques et ses programmes de bourses. En 1986, 530 stagiaires ont suivi 15 séminaires et ateliers. Une bourse d'études et une bourse de stage ont été octroyées et 48 rapports de recherche et publications sont parus.

39. L'INURD a un personnel très restreint, composé d'un directeur, d'un directeur adjoint et de deux agents des services généraux. Pour mettre en oeuvre son programme de recherche, l'Institut a principalement recours à des contrats de courte durée liés à des projets précis. Pour l'exécution de chaque projet de recherche (8 à 10 par an), il fait appel à des experts indépendants ou à des organismes de recherche. Pour aider à élaborer les études importantes, il constitue parfois des "groupes de direction" composés de personnalités connues pour leurs compétences. L'Institut organise en outre chaque année trois à quatre conférences et séminaires, quelquefois en collaboration avec d'autres instituts et universités, sur des thèmes s'inscrivant dans son programme de recherche. Il administre aussi un petit programme de bourses (trois par an).

40. L'UNITAR forme diverses catégories de hauts fonctionnaires et de diplomates, surtout des pays en développement, qui travaillent dans des secteurs liés aux activités du système des Nations Unies, ainsi que des fonctionnaires et des experts du système.

41. L'Institut effectue aussi des recherches et des études concernant les fonctions et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, en donnant dûment la priorité aux besoins du Secrétaire général, des autres organes de l'ONU et des institutions spécialisées.

42. Ses activités de formation sont principalement les suivantes :

a) Formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale, c'est-à-dire surtout préparation à la diplomatie multilatérale des membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève;

- Formation d'autres fonctionnaires des gouvernements participant à la coopération internationale, surtout pour le droit international, la diplomatie multilatérale et les négociations internationales;
- Assistance de caractère consultatif aux institutions de formation diplomatique des pays en développement;
- Formation des fonctionnaires et experts du système des Nations Unies;

b) Formation au développement économique et social, plus particulièrement formation des formateurs, notamment :

- Formation des responsables du développement;
- Formation en vue de la modernisation de l'Administration, surtout dans les pays les moins avancés;
- Formation à l'administration des entreprises publiques;
- Formation à la gestion financière.

43. Les activités de recherche de l'UNITAR s'appliquent en priorité aux secteurs suivants :

a) L'Organisation des Nations Unies et ses domaines d'intérêt, surtout la paix et la sécurité, le développement économique et social et les problèmes institutionnels concernant l'aptitude du système des Nations Unies pour atteindre ses objectifs;

b) L'avenir des principales régions en développement du monde, du point de vue des problèmes qui s'y posent et de l'opportunité des politiques appliquées ou envisagées pour les résoudre. A cet égard, l'UNITAR a un service de recherche à Santiago (Chili) qui se préoccupe surtout de l'avenir de l'Amérique latine;

c) Les problèmes de l'énergie et des ressources naturelles qui ont conduit l'Institut à créer en 1981 à New York le Centre UNITAR/PNUD d'information sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques et, en 1984 à Rome, le Centre UNITAR/PNUD pour la mise en valeur des ressources énergétiques à petite échelle.

44. En raison des difficultés financières du Fonds général de l'Institut, les activités de formation et de recherche ont dû être réduites au cours des dernières années. De la même façon, l'Institut a dû restreindre ses effectifs, qui sont passés d'une quarantaine de personnes (dont 14 administrateurs) en 1984 à une vingtaine (6 administrateurs) à la fin de 1986.

45. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a pour mandat d'analyser les problèmes et les politiques de développement social. Il n'a pas de mission particulière de formation ni d'enseignement. L'Institut axe ses recherches sur les questions mondiales qui préoccupent l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale et sur les mesures concrètes qui peuvent, aux niveaux local, national et international, accélérer la réalisation des objectifs de développement de l'ONU. Il étudie plus particulièrement l'incidence des processus de développement sur les différents groupes sociaux et les diverses lignes d'action possibles.

46. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social coopère étroitement avec les institutions de recherche nationales, surtout dans les pays en développement, ainsi qu'avec d'autres organisations et organismes nationaux et internationaux. Il s'intéresse surtout aux nouvelles méthodes d'étude des problèmes de développement, à la collecte et l'analyse des données appropriées et à la vérification de leur applicabilité pratique et de leur utilité.

47. L'Institut effectue actuellement des recherches dans les quatre grands secteurs interdépendants suivants :

- Systèmes alimentaires et société;
- Participation populaire;
- Amélioration des indicateurs et des méthodes d'analyse et d'observation du développement socio-économique;
- Processus de l'intégration sociale des réfugiés.

48. Les principaux produits de l'Institut sont les résultats de ses activités de recherche. Les rapports et comptes rendus de recherche sont généralement publiés par l'Institut lui-même. Certaines parutions ont également été publiées en collaboration avec des éditeurs commerciaux ou d'autres institutions de recherche. En 1986, il est paru une quinzaine de rapports et de comptes rendus de recherche. L'Institut assure aussi un petit programme de bourses.

49. L'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale a essentiellement pour mission d'encourager, de coordonner et d'effectuer des recherches sur le phénomène de la criminalité des adultes et de la délinquance juvénile, surtout dans le contexte du processus de développement. A ce titre, il mène des recherches, fait paraître des rapports et des publications, organise et finance des études de terrain, en collaboration avec les pays concernés et un réseau d'institutions régionales affiliées se consacrant à la défense sociale. L'Institut met à la disposition des décideurs le fruit de l'expérience et de la recherche internationales, en diffusant les résultats de ses travaux et en organisant des conférences et séminaires nationaux.

50. Au cours des dernières années, ses activités ont notamment porté sur la toxicomanie, l'inadaptation sociale des jeunes dans les pays en développement, les liens entre la crise économique et la criminalité, la lenteur de la justice, les enlèvements. Les activités de l'Institut sont essentiellement de deux types :

- Promotion, coordination et réalisation de recherches interculturelles comparatives au niveau interrégional, surtout en vue d'une action concrète et compte tenu des besoins des pays en développement; et
- Assistance technique et activités sur le terrain, avant tout dans les régions en développement, pour répondre aux priorités et besoins de pays donnés.

51. Outre ses diverses recherches et études, l'Institut assure des services d'information, de documentation et de bibliothèque. Il fait aussi paraître le World Directory of Criminological Institutes et deux à trois publications par an. Son programme et ses activités en général sont contrôlés et évalués régulièrement par le groupe consultatif ad hoc sur son programme de travail et ses orientations et par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. L'Institut élabore son programme de travail en liaison avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et en tenant compte des plans à court et à moyen terme de ce service.

E. Coopération entre instituts

52. Depuis 1966, les directeurs des instituts des Nations Unies pour la formation, la planification et la recherche ont tenu des réunions chaque année, sur proposition du Secrétaire général des Nations Unies en sa qualité de président du Comité administratif de coordination. Les directeurs de ces instituts avaient été invités à l'époque à se réunir "pour étudier [dans une atmosphère franche et exempte de tout formalisme] des méthodes propres à favoriser la coopération entre leurs organisations". Dans ses résolutions 1138 (XLI) et 1175 (XLI), le Conseil économique et social a souligné l'importance de la coordination des programmes et activités, d'une part entre ces institutions, et d'autre part entre elles et l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres organismes. Lors de la première réunion annuelle qui a eu lieu à Genève, divers arrangements institutionnels et opérationnels ont été débattus. Le Directeur général a été élu président, et l'UNITAR a été prié d'assurer le secrétariat des futures réunions annuelles. A l'époque, aucune résolution ou décision officielle n'a été adoptée, mais il a été convenu que le Président pouvait faire rapport sur les débats au Comité administratif de coordination et entreprendre dans certains cas des recherches à la demande des autres directeurs.

53. Les instituts ci-après assistent normalement à ces réunions :

- L'Institut de développement économique (IDE) de la Banque mondiale, Washington
- Le Centre international de perfectionnement professionnel et technique (OIT), Turin
- L'Institut international de planification de l'éducation (IIPE), Paris
- L'Institut international d'études sociales (IIES), Genève
- L'Institut du Fonds monétaire international, Washington

- L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (INURD), Genève
- L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), New York
- L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), Saint-Domingue
- L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève
- L'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale, Rome
- L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), Dakar
- Le Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (CDAP), Kuala Lumpur
- L'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), Santiago.

54. De plus, les départements et programmes suivants des Nations Unies sont régulièrement invités à assister aux réunions : le Département des affaires économiques et sociales internationales, le Département de la coopération technique pour le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. D'autres organisations appartenant ou non aux Nations Unies sont régulièrement invitées à assister aux réunions en qualité d'observatrices. Ce sont notamment : l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, l'Université des Nations Unies, le Sous-Comité chargé de la formation du personnel du CCQA, le secrétariat du Commonwealth et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

55. Depuis sa création en 1966, la Réunion annuelle des directeurs des instituts des Nations Unies pour la formation, la planification et la recherche se tient à Genève, sous la présidence du Directeur général de l'UNITAR. Chaque année, les participants ont des conversations informelles sur un ou deux thèmes d'actualité en procédant à des échanges de vues et d'idées plutôt qu'en présentant des déclarations de principe. Les débats ont porté sur des sujets tels que l'évaluation de la formation, les politiques de publication, les méthodes de formation et de recherche, les nouvelles techniques de formation, les effectifs et le financement des instituts, la création de nouvelles organisations au sein des Nations Unies et leurs relations avec les instituts, et les moyens d'aider les institutions de recherche et de formation des pays en développement. En outre, à chaque réunion, un point de l'ordre du jour prévoit des échanges approfondis d'informations sur les faits nouveaux survenus dans chaque institution. Ces échanges ont permis aux directeurs de se communiquer leurs expériences réciproques, de nouer des liens, d'organiser des activités communes et complémentaires, d'échanger du matériel de promotion et des publications et de prendre connaissance des activités entreprises par des institutions similaires en dehors du système des Nations Unies. Il faut signaler qu'en raison de la crise financière de l'UNITAR, la réunion prévue pour l'été 1986 n'a pu avoir lieu.

56. L'Inspecteur juge que la question de la coopération et de la coordination est de la plus haute importance, notamment du fait que la majorité des instituts de recherche autonomes sont petits et que de nombreux services du Secrétariat de l'ONU s'occupent aussi de recherche. Sur ce point, l'Inspecteur approuve l'analyse interorganisations des programmes susmentionnée, qui indique au paragraphe 34 que "cette fragmentation dans l'organisation de la recherche ne fait que confirmer les ambiguïtés liées à la légitimité et au rôle de la recherche dans un certain nombre d'organismes des Nations Unies".

57. Pour éclaircir ce rôle, il faudrait s'occuper davantage des questions de coopération et de coordination entre les différents instituts, entre les instituts et les services du Secrétariat qui font de la recherche, et avec l'Université des Nations Unies. L'Inspecteur souscrit pleinement à la conclusion ci-après de l'analyse interorganisations des programmes :

"Les institutions de recherche autonomes au sein du système des Nations Unies ont été mises en place pour permettre d'examiner sous un jour nouveau les questions de politique générale et d'étudier des problèmes qui nécessitent une recherche fondamentale de longue haleine. Il faudrait resserrer les liens entre ces institutions et les services de recherche des organismes du système à tous les niveaux. Les rapports sur les questions économiques et sociales présentés aux organes intergouvernementaux devraient faire état des travaux réalisés par les instituts de recherche. Certaines questions de circulation de l'information, simples mais fondamentales, restent à résoudre. D'autre part, tout en respectant l'autonomie de l'Université des Nations Unies et des instituts de recherche, il devrait être possible d'harmoniser leurs programmes de travail et le contenu de l'ordre du jour centralisé de la recherche et des priorités du système des Nations Unies en la matière (par. 67)."

F. Budget et financement 1/

58. L'élément essentiel de l'étude figure dans cette section. Le tableau I montre que, du point de vue des dépenses annuelles, l'institut le plus important est l'UNITAR (avec un budget de 4,7 millions de dollars en 1986), suivi par les deux instituts régionaux latino-américains, dotés chacun d'un budget supérieur à 3 millions de dollars, et par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (2,9 millions de dollars). Les plus petits sont l'ARNUDS et l'INURD, qui disposent chacun d'un budget proche de 0,5 million de dollars. En 1983, le budget du Fonds général de l'UNITAR avoisinait 3 millions de dollars, mais il a dû être considérablement réduit par suite de la crise financière. En raison de l'instabilité de la situation financière actuelle et des incertitudes concernant l'avenir, certains instituts constituent des réserves financières pour se prémunir contre les insuffisances de ressources. L'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale, par exemple, est parvenu à constituer des réserves représentant environ deux ans d'activité. L'INSTRAW applique la même politique, avec des résultats positifs.

1/ Des renseignements plus précis sont donnés en annexe sur les recettes et les dépenses des instituts qui font l'objet du présent rapport.

59. En règle générale, les institutions de recherche autonomes sont financées au moyen de contributions volontaires qui, soit résultent des engagements pris surtout lors des conférences d'annonce des contributions de l'ONU, soit sont basées sur des contributions du PNUD sous forme de financement en faveur de projets précis ou de dons bilatéraux spéciaux pour une activité à laquelle le donateur s'intéresse particulièrement. Il existe cependant plusieurs exceptions à ce système général. La formule la plus originale est celle qui s'applique à l'INURD : ses statuts prévoient qu'il "peut" recevoir une contribution provenant du budget ordinaire de l'ONU, mais que celle-ci ne peut excéder la moitié du revenu assuré de l'Institut. Les instituts régionaux d'Amérique latine reçoivent eux aussi des fonds du budget ordinaire de l'ONU (un sixième dans le cas du CELADE et environ un quart dans le cas de l'ILPES). L'ILPES et l'IDEP sont partiellement financés par des contributions ordinaires mises en recouvrement auprès des Etats membres. Ce système fonctionne assez bien pour l'ILPES, mais l'IDEP prouve de plus en plus de difficultés pour maintenir les contributions des gouvernements au niveau prévu. Selon une décision de la Conférence des ministres de la CEA [433 (XVII)], l'IDEP devrait recueillir 1,6 million de dollars chaque année. Or, au cours des dernières années, les contributions des gouvernements sont tombées de 600 000 dollars en 1979 à 255 000 dollars en 1985, de sorte que l'Institut dépend davantage du PNUD pour son financement. L'Inspecteur reconnaît que, contrairement au CELADE et à l'ILPES, l'IDEP n'a jamais reçu de fonds imputés sur le budget ordinaire de l'ONU. Les tentatives faites récemment pour obtenir le financement d'un nombre limité de postes par le budget ordinaire - la Conférence des ministres de la CEA recommandait sept postes, mais ce chiffre a été ramené à quatre par la résolution 1985/62 du Conseil économique et social - n'ont pas été approuvées par l'Assemblée générale. L'Inspecteur estime qu'à moins de pouvoir assurer la viabilité financière de l'IDEP, il faudra réfléchir sérieusement à son maintien en activité. Une solution pourrait être de proposer au Conseil d'administration du PNUD de rendre le versement des contributions obligatoire pour chacun des pays africains qui devraient utiliser leur CIP pour le paiement de leur quote-part.

60. Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'ONU a dû accorder un soutien direct sous forme de prêts ou de dons au budget de certains instituts en difficulté (l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et, plus récemment, l'UNITAR). L'ONU met en outre gratuitement à la disposition de certains instituts (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, INURD, ILPES), des locaux, des services d'entretien et des installations de reproduction. D'autres instituts (Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme) ont l'usage des locaux gratuits et de certains services fournis par les gouvernements hôtes. L'UNITAR a ses propres locaux.

61. La minceur des ressources allouées aux instituts par imputations sur le budget ordinaire de l'ONU et l'échec des tentatives faites pour obtenir un accroissement de ces allocations ont naturellement fait peser de temps à autre un élément d'incertitude sur les perspectives financières de plusieurs instituts. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a traversé une crise au début des années 80 et l'UNITAR est durement touché actuellement. L'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale est fortement tributaire de la contribution versée par le gouvernement hôte, de même que l'INURD est fortement tributaire des contributions d'un ou deux grands donateurs. Quant à l'IDEP, s'il

fonctionne depuis 25 ans, c'est en grande partie grâce au PNUD qui contribue régulièrement à son budget. Par contre, la situation des deux instituts latino-américains paraît beaucoup plus solide.

62. Les difficultés de l'UNITAR ont fait l'objet de nombreux débats à l'Assemblée générale et au sein du Secrétariat de l'ONU. Bien que l'Assemblée ait périodiquement réaffirmé l'importance continue et le bien-fondé du mandat de l'Institut (voir les résolutions 39/177, 40/214 et 41/172), l'existence de ce dernier est toujours menacée, principalement parce qu'il n'attire plus suffisamment de contributions volontaires pour rester une entité viable. Une nouvelle tentative, fondée sur la résolution 41/172, est actuellement en cours pour le restructurer.

63. Le Directeur général de l'UNITAR a informé l'Inspecteur d'un plan financier consistant pour l'Institut à se défaire de ses locaux à des conditions avantageuses, ce qui lui permettrait d'obtenir immédiatement des ressources supplémentaires et d'avoir des assises financières plus solides. Si cet effort ne se concrétise pas et si les autres mesures recommandées dans la résolution 41/172 ne réussissent pas à affermir la position de l'UNITAR, le Secrétaire général ne pourra éviter, avec l'accord de l'Assemblée générale, de supprimer progressivement l'Institut, en répartissant ses fonctions entre les départements intéressés de l'ONU et en redéployant les effectifs comme il jugera bon de le faire.

ANNEXE

Recettes et dépenses des instituts de recherche autonomes
des Nations Unies

(en dollars des Etats-Unis)

A. IDEP

	1984	1985	1986
Recettes :			
Contributions mises en recouvrement	357 178	255 470	Chiffres non disponibles
PNUD	<u>750 000</u>	<u>750 000</u>	
Total des recettes	1 107 178	1 005 470	
Dépenses	<u>1 202 944</u>	<u>1 207 734</u>	
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	<u>(95 766)</u>	<u>(202 264)</u>	
Solde cumulé			
Source : Chiffres fournis par l'IDEP.			

B. UNITAR

	1984	1985	1986
Recettes :			
Fonds général	2 412 845	1 910 721	1 570 614
Fonds à des fins spéciales	1 773 266	2 077 618	2 264 234
Subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU		600 000 <u>1/</u>	900 000 <u>1/</u>
Total des recettes	<u>4 186 111</u>	<u>4 588 339</u>	<u>4 734 848</u>
Dépenses :			
Fonds général	2 345 140	2 407 365	2 273 729
Fonds à des fins spéciales	<u>1 795 574</u>	<u>1 991 630</u>	<u>2 415 190</u>
Total des dépenses	<u>4 140 714</u>	<u>4 398 995</u>	<u>4 688 919</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	45 397	189 344	45 929
Moins subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU		(600 000)	(900 000)
Déficit réel		(410 656)	(854 071)
Solde cumulé disponible au 1er janvier	16 455 <u>2/</u>	(677 633) <u>2/</u>	(574 307) <u>2/</u>
Source : Rapports financiers de l'Unitar.			
Notes :			
<u>1/</u> Représente le don d'un montant maximal de 1,5 million de dollars approuvé par la résolution 39/177 et la décision 40/451 de l'Assemblée générale.			
<u>2/</u> Fonds général uniquement.			

C. INURD

	1982-1983	1984	1985-1986
Recettes	543 144	290 963	Chiffres non disponibles
Dépenses	<u>723 621</u>	<u>304 908</u>	
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	<u>(180 477)</u>	<u>(13 945)</u>	
Solde cumulé en fin d'exercice	<u>(137 949)</u>	<u>(151 894)</u>	
Source : Chiffres fournis par l'INURD.			

D. INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

	1984-1985	1986
Recettes	1 697 656	732 481
Dépenses	<u>2 522 358</u>	<u>980 053</u>
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	<u>(824 702)</u>	<u>(247 572)</u>
Solde cumulé en fin d'exercice		<u>1 072 274</u>
Source : Chiffres fournis par l'Institut.		

E. INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

	1984	1985	1986
Recettes	1 623 330	2 061 521	1 483 891
Dépenses	<u>1 365 719</u>	<u>1 338 855</u>	<u>1 463 890</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	<u>257 611</u>	<u>722 666</u>	<u>20 000</u>
Solde cumulé au 1er janvier		980 277	1 000 277
Réserve opérationnelle	<u>150 000</u>	<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
Source : Chiffres fournis par l'Institut.			

F. INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA DEFENSE SOCIALE

	1984	1985	1986
Recettes	687 058	579 727	740 051
Dépenses	<u>524 159</u>	<u>514 821</u>	<u>734 772</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	<u>162 899</u>	<u>63 906</u>	<u>5 279</u>
Solde cumulé	<u>1 202 814</u>	<u>1 266 720</u>	<u>1 271 999</u>
Source : Chiffres fournis par l'IRNUDS.			

G. CELADE

	1984	1985	1986
Recettes :			
Contributions mises			
en recouvrement	487 450	552 450	367 500
Fonds à des fins spéciales	2 631 500	2 631 500	2 444 585
Total	<u>3 118 950</u>	<u>3 183 950</u>	<u>2 812 085</u>
Dépenses :	3 118 867	3 118 867	2 584 592
Excédent (déficit) des			
recettes par rapport aux			
dépenses	<u>83</u>	<u>65 083</u>	<u>227 493</u>
Solde cumulé			
Source : Chiffres fournis par le CELADE.			
Notes : Chiffres de 1986 vérifiés par l'Inspecteur au CELADE et à la CEPAL			
à Santiago du Chili.			

H. ILPES

	1984	1985*	1986*
Recettes :			
Contributions mises			
en recouvrement	501 500	1 500 000	1 500 000
PNUD	650 000	350 000	
Budget ordinaire de l'ONU	585 000	600 000	700 000
Autres contributions			
volontaires	<u>1 350 700</u>	<u>1 531 200</u>	<u>2 002 000</u>
Total	<u>3 087 200</u>	<u>3 981 200</u>	<u>4 202 000</u>
Dépenses :	3 087 200	3 981 200	4 202 000
Excédent des recettes par			
rapport aux dépenses			
Solde cumulé			
Source : Document LC/IP/R.51 (CT 6/4).			
Notes : *Estimation.			